

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS POUR LES HABITANTS DE LA CCMP

Jusqu'à 500€ d'aide pour développer la mobilité douce sur la Côtière

QUELS VÉLOS SONT CONCERNÉS ?

- Les vélos à assistance électrique
- Les vélos pliants
- Les vélos cargos (biporteurs, triporteurs...)

Votre vélo doit avoir été acheté neuf ou d'occasion, chez un commerçant professionnel, un atelier associatif ou une structure de l'Economie Sociale et Solidaire.

QUI POURRA EN BÉNÉFICIER ?

Tous les **habitants de la CCMP**, dans la limite d'une aide par foyer et de 50% du montant d'achat TTC.

Par exemple : Pour un montant d'achat de 2000€, le montant de l'aide sera de 500€.
Pour un montant d'achat de 800€, le montant de l'aide sera de 400€.

QUAND LE DISPOSITIF SERA-T-IL MIS EN PLACE ?

A partir du 15 juin 2020, un dossier à remplir et à retourner à la CCMP sera disponible sur le site internet, sur la page Facebook de la CCMP ainsi qu'à l'accueil de la CCMP. Attention, l'aide n'est valable que pour les achats de vélos éligibles entre le 11 mai et le 31 décembre 2020.